

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 35 chemin North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs Marc Hurtubise René Vaillancourt.

EST ABSENT le conseiller

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire--trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 6 mai 2019
- 4. Finance**
 - 4.1 Faits saillants du rapport financier 2018
- 5. Voirie**
 - 5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie
 - 5.2 Correction et le rechargement des chemins Waban-Aki Nord et Sud, Chaloux et côte du Piedmont – Mandat
 - 5.3 Préparation des plans et devis d'appel d'offres pour des travaux sur la rue de la Rivière – Mandat
 - 5.4 Relevé topographique pour certains secteurs de la rue de la Rivière – Mandat
 - 5.5 Réfection du chemin North Hatley – Octroi de contrat
 - 5.6 Chantiers 2019-01 - Services de surveillance au chantier et d'ingénierie au bureau durant les chantiers
 - 5.7 Réparation du chemin du Ruisseau – Mandat
 - 5.8 Fauchage en bordure des chemins – Mandat
 - 5.9 Appel d'offres public pour le déneigement des voies municipales – Autorisation
 - 5.10 Demande de déneigement par tolérance – rue des Berges
 - 5.11 Déneigement des stationnements et trottoirs publics - Mandat
 - 5.12 Acquisition d'un véhicule de voirie
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Sécurité civile - Rapport mensuel - chargé de projets
- 7. Urbanisme**
 - 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 7.2 Séance du 23 avril 2019 – Dépôt du procès-verbal
 - 7.3 Amendement à la résolution 2019-02-19 - Exploitation gravière-sablrière, chemin d'accès, lots 4 247 946 et 4 248 275
 - 7.4 Demande de dérogation mineure 2019-01-03 - lot 4 249 138, 18 rue Lemay

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

7.5 Demande de dérogation mineure 2019-01-04 - Lot 4 248 876, 750
chemin de la Montagne

8. Environnement

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets

9. Loisirs / Culture

10. Administration

10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

10.2 Frais de déplacement en période de dégel

10.3 Congrès 2019 de la FQM – Inscriptions

10.4 Atelier verre des Collines – Demande pour assurances

10.5 Démolition de la grange – Mandat

10.6 Services juridiques

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-112

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 juin 2019 avec l'ajout suivant :

10.7 - Autorisation – Affichage ouvrier de voirie

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance du 6 mai 2019

2019-06-113

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) FINANCE

4.1 Faits saillants du rapport financier 2018

Le maire présente aux citoyens présents, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018. Puis;

Considérant que la secrétaire-trésorière a dressé le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et attesté de sa véracité, conformément

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

à l'article 176 du *Code municipal du Québec*, lors de la séance du conseil du 6 mai 2019;

Considérant que le rapport financier a été déposé conformément à l'article 176.1 lors de la séance du conseil du 6 mai dernier, tout comme le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre;

Considérant que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à 176.2.2 et que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

2019-06-114

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

Que le rapport financier 2018 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley soit diffusé sur le territoire de la municipalité par l'entremise de son site Internet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) VOIRIE

5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie

Le rapport de l'inspecteur en voirie pour le mois de mai est déposé.

5.2 Correction et le rechargement des chemins Waban-Aki Nord et Sud, Chaloux et côte du Piedmont – Mandat

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué le 16 mai 2019 auprès d'entrepreneurs qualifiés pour effectuer des travaux de rechargement partiel des chaussées des chemins Waban-Aki Nord et Sud, Chaloux et côte du Piedmont (résolution 2019-05-92);

Considérant que quatre soumissions conformes ont été déposées au bureau de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le 28 mai 2019;

Considérant la recommandation du comité de sélection aux membres du conseil;

2019-06-115

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

D'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Couillard Construction., pour un montant total de 88 369,78\$ plus les taxes et ce, en respect du devis d'appel d'offres de la municipalité et de l'offre de services reçue le 28 mai 2019, étant entendu que les travaux ne seront effectués qu'après confirmation de l'octroi des subventions demandées (PPA-CE).

D'autoriser le paiement à même le poste 02 320-00-620 des prévisions budgétaires 2019 en complément des subventions reçues.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Préparation des plans et devis d'appel d'offres pour des travaux sur la rue de la Rivière – Mandat

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué le 16 mai 2019 auprès d'entrepreneurs qualifiés pour procéder à l'organisation des travaux de réparation et pavage d'une section publique de la rue de la Rivière correspondant à 1371m, entre le 81 et le 625 rue de la Rivière (résolution 2019-05-93);

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées au bureau de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le 28 mai 2019;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant la recommandation du comité de sélection aux membres du conseil;

2019-06-116

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Côté Jean et associés, pour un montant total de 8900\$ plus les taxes et ce, en respect du devis d'appel d'offres de la municipalité et de l'offre de services reçue le 28 mai 2019.

L'option concernant la surveillance de chantier n'est pas retenue pour le moment, la municipalité se réservant la possibilité de revenir sur sa décision au moment opportun.

D'autoriser le paiement à même les activités de fonctionnement pour la voirie des prévisions budgétaires 2019 et du surplus général de la municipalité, en complément des subventions reçues (TECQ 2019-2023, notamment).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 Relevé topographique pour certains secteurs de la rue de la Rivière – Mandat

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux sur la rue de la Rivière, lesquels sont prévus aux prévisions budgétaires 2019 (résolution 2019-05-93);

Considérant que, suite à l'octroi d'un mandat pour la rédaction de plans et devis, il est possible que des relevés topographiques soient nécessaires pour certaines sections de la rue, notamment celles où des entrées privées sont pourvues de ponceaux transversaux;

Considérant la disponibilité du Groupe HBG Arpenteurs Géomètres;

2019-06-117

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à solliciter les services du Groupe HBG Arpenteurs Géomètres afin de préparer les relevés topographiques à être déterminés par le mandataire responsable des plans et devis et de prélever les sommes à même les activités de fonctionnement des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 Réfection du chemin North Hatley – Octroi du contrat

Considérant l'appel d'offres lancé le 22 avril 2019 visant la réalisation de travaux de rechargement et de pavage d'une section à paver du chemin North Hatley, sur une distance de 1,9 kilomètres, tel que l'indiquent les plans et devis;

Considérant que ce projet est tributaire d'une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour un maximum de 50 % des coûts en vertu du Programme d'Aide à la voirie locale - Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local et que l'attribution du contrat ne pourra devenir effective qu'à partir du moment où le ministère aura confirmé l'octroi de la subvention pour laquelle ledit ministère a reconnu le projet admissible dans un accord de principe et a requis la production de certains documents;

Considérant que la municipalité assumera la partie non subventionnée des coûts du projet à même ses ressources financières internes sans emprunt;

Considérant que quatre soumissions ont été déposées le 22 mai au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2019-06-118

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

Que le contrat pour la réfection du chemin North Hatley, sur un tronçon de 1,9 kilomètre tel que défini aux plans et devis soit accordé à Eurovia Québec Construction au prix de 950 998,88\$ \$ plus les taxes applicables;

Que la prise d'effet de l'attribution de ce contrat soit conditionnelle à l'obtention de la subvention demandée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports dans le cadre du dossier no AIRRL-2017-388B pour laquelle la municipalité a reçu du ministère un accord de principe le 30 mai 2019;

Que le financement de la partie non subventionnée du projet soit assumé par la municipalité à même ses ressources financières et les fonds appropriés du fonds sur les carrières et sablières établi en vertu du règlement 2008-441 relatif aux redevances des carrières et sablières et la création d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Que la directrice générale soit mandatée pour accomplir toutes les formalités utiles au complètement du dossier auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports aux fins de l'obtention de la subvention et par la suite à la réalisation des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 Chantiers 2019 - Services de surveillance au chantier et d'ingénierie au bureau durant les chantiers

Considérant l'octroi de contrats pour la réfection du chemin North Hatley et des rues du Val Joli et de la Rivière;

Considérant qu'actuellement, les ressources humaines ne sont pas suffisantes pour subvenir à plusieurs chantiers de front;

Considérant que la municipalité requiert les services d'un ingénieur en génie civil de façon sporadique lors de ce type de chantier d'envergure et qu'elle ne possède pas cette expertise;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

2019-06-119

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à solliciter les services de professionnels, tels des services d'ingénierie civile et de surveillance de chantier, en appui aux différents chantiers qui auront cours pendant l'été 2019.

De prélever les sommes nécessaires aux activités de fonctionnement en voirie des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7 Réparation du chemin du Ruisseau – Mandat

Considérant la nécessité de procéder rapidement à des réparations de la chaussée asphaltée du chemin du Ruisseau;

Considérant les démarches entreprises par la direction générale pour obtenir des tarifs d'entreprises disponibles rapidement;

2019-06-120

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De mandater Leblanc excavation au coût de 300\$/tonne pour le rapiéçage de la chaussée asphaltée du chemin du Ruisseau et de prélever les sommes nécessaires à même le poste 02-320-00-520 des prévisions

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

budgétaires 2019. **Si des sommes sont manquantes, elles seront prélevées à même le surplus général.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.8 Fauchage en bordure des chemins – Mandat

Considérant qu'il est requis de prévoir des travaux de fauchage des abords des rues et des chemins municipaux au cours du mois de juillet;

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le 15 mai dernier aux fins d'obtenir des propositions pour l'exécution de ces travaux;

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées au bureau de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le 24 mai 2019;

2019-06-121

Il est proposé par : monsieur Vaillancourt

Et résolu

Que le contrat pour l'exécution des travaux de fauchage des abords de rues pour l'été 2019 soit confié au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Débroussailleurs G.S.L. inc., pour un prix de 31,62 \$ incluant les taxes, au kilomètre double et ce, à même le poste 02-320-01-513 des prévisions budgétaires 2019.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ce mandat soient prélevées à même le poste 02-320-01-513 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.9 Appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques – Autorisation

Considérant que le contrat actuel pour le déneigement des voies publiques du territoire de la municipalité vient à échéance au 31 décembre 2019 et qu'il y a lieu, conséquemment, de procéder à la signature d'un nouveau contrat;

2019-06-122

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour effectuer le déneigement des voies publiques pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.10 Demande de déneigement par tolérance – rue des Berges

Considérant la demande des propriétaires des lots ayant front sur la « rue des Berges », reçue à l'automne 2018, afin que les frais d'entretien hivernal de ladite rue soient pris en charge par la municipalité;

Considérant que, pour faire suite à la visite sur les lieux par l'inspecteur en voirie et à la rencontre des propriétaires, le 22 mai dernier, il s'avère que la rue respecte certaines des exigences du Règlement 2008-440 autorisant des travaux de déneigement sur des chemins de tolérance, notamment pour ce qui est de la largeur de la chaussée et du nombre de résidences, au nombre de cinq, distancées de 100 mètres et moins chacune ;

Considérant toutefois que, dans la première portion de la rue des Berges, une distance de 775 mètres devrait être déneigée aux frais des contribuables avant d'atteindre la première maison;

Considérant les discussions des membres du conseil à cet effet;

2019-06-123

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley n'accepte pas de pourvoir aux travaux de déneigement de la rue des Berges pour la saison hivernale 2019-2020 en vertu de sa réglementation relative aux chemins de tolérance (règlement 2008-440). Des maisons devront occuper la partie de la rue non bâtie pour considérer la demande à nouveau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.11 Déneigement des stationnements et trottoirs publics – Mandat

Considérant que le contrat pour le déneigement des stationnements et trottoirs publics est actuellement échu et qu'il y a lieu de le reconduire;

Considérant que la municipalité est satisfaite des services de l'entreprise actuelle et que cette dernière a soumis une offre de services à la direction générale pour trois ans;

Considérant les discussions des membres du conseil;

2019-06-124

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

D'octroyer le contrat le déneigement à Stéphan Molleur en respect des soumissions reçues soit :

Année	Lieux	Prix	Total tx incl.
2019-2020	Stationnement hôtel de ville, trottoirs, entrées Stat. Parc St-Jean Baptiste et accès rue Stat. Salle communautaire, trottoirs, entrée Stat. ancienne caisse, et entrée du 40 chemin du lac Stat. Descente à bateaux chemin du lac	6850\$	7825,79\$
2020-2021	Idem	6850\$	7825,79\$
2021-2022	Idem	6850\$	7825,79\$

Le déneigement du trottoir de la route 108 est prévu au coût de 55\$ de l'heure avant taxes.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au soumissionnaire et que les sommes nécessaires à ce mandat soient prélevées à même le poste 02-330-02-443 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.12 Acquisition d'un véhicule de voirie sécurité publique

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué le 17 mai 2019 auprès de différentes compagnies pour l'acquisition d'un véhicule de voirie, en respect de la résolution 2019-05-94;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée au bureau de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le 27 mai 2019;

Considérant la recommandation du comité de sélection aux membres du conseil;

2019-06-125

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

De procéder à l'acquisition d'un véhicule Ford Super duty F-250 XLT 4x4, 2017 au montant de 50 400\$ plus les taxes, à déboursier à même le surplus général de la municipalité, et ce, en respect des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Sécurité civile - Rapport mensuel -chargé de projets

Le rapport du chargé de projets pour le mois de mai est déposé. Un appel à la collaboration de la population sera lancé au courant du mois pour demander aux citoyens de s'inscrire au nouveau système d'alerte de la municipalité.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel – Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de mai est déposé.

7.2 Séance du 23 avril 2019 – Dépôt du procès-verbal

Tel que l'exige l'article 5 du règlement 2019-509 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal du 23 avril 2019 adopté par les membres du comité consultatif en urbanisme lors la séance du comité du 21 mai dernier.

7.3 Amendement à la résolution 2019-02-19 - Exploitation gravière-sablière, chemin d'accès, lots 4 247 946 et 4 248 275

Considérant l'appui du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley en lien, en février dernier, avec une demande de prolongation du permis d'exploitation d'une gravière-sablière (dossier no. 362703);

Considérant que la demande de l'exploitant ne précisait pas si le chemin menant au lot 4 247 946 faisait partie de la demande et que le promoteur a confirmé auprès de la municipalité, le 30 mai dernier, que le lot 4 248 275 fait effectivement partie de la demande;

2019-06-126

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De modifier la résolution 2019-02-19 en y ajoutant, dans l'objet, le lot 4 248 275 de façon à y lire :

Demande d'autorisation à la CPTAQ, dossier 362703– Prolongation exploitation gravière-sablière, chemin Ingalls, lots 4 247 946 et 4 248 275.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution et de la résolution modifiée à la Commission de Protection du Territoire agricole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4 Demande de dérogation mineure 2019-01-03 - lot 4 249 138, 18 rue Lemay

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 97-334 sur les dérogations mineures;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme;

Considérant qu'une dérogation mineure peut être accordée pour tout un chacun des zones prévues par le règlement de zonage;

Considérant que toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles qui sont relatives à l'usage et la densité d'occupation du sol, peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant que l'approbation d'une dérogation mineure doit satisfaire les conditions suivantes :

- La dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- La dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété;
- La dérogation est demandée à l'égard de travaux projetés, ou à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

Considérant que la résidence est construite à 25,31 m de la rue Lemay;

Considérant que l'espace approprié et conforme à notre réglementation est restreint;

Considérant que l'installation septique est construite en cour latérale droite de la résidence;

Considérant que l'implantation de cette piscine ne nécessite aucun abattage d'arbres;

Considérant que pour l'implantation de la piscine en cour arrière, là où cela aurait été permis, il aurait fallu abattre plusieurs arbres;

Considérant que le règlement de zonage permet déjà l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant;

Considérant que le permis de construction pour le bâtiment principal a été émis aux demandeurs en question en 2015;

Considérant qu'il est du devoir des propriétaires d'une résidence de connaître les possibilités d'aménagement, d'implantation et de construction de sa propriété lors de la prise de possession de celle-ci;

Considérant la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme, lors de la rencontre tenue le 21 mai dernier;

2019-06-127

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant de la propriété du 18 rue Lemay. Une demande de permis devra être déposée par le demandeur au préalable. Tout ouvrage en lien avec la piscine, y compris la clôture l'entourant, devra respecter une marge de recul avant minimal de 13,7 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5 Demande de dérogation mineure 2019-01-04 - Lot 4 248 876, 750 chemin de la Montagne

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 97-334 sur les dérogations mineures;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme;

Considérant qu'une dérogation mineure peut être accordée pour tout un chacun des zones prévues par le règlement de zonage;

Considérant que toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles qui sont relatives à l'usage et la densité d'occupation du sol, peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant que l'approbation d'une dérogation mineure doit satisfaire les conditions suivantes :

- La dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- La dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- La dérogation est demandée à l'égard de travaux projetés, ou à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutée dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

Considérant que la résidence existante (section) est construite à 6,57 m du chemin de la Montagne (marge de recul avant);

Considérant que la date de construction de la résidence est de 1870;

Considérant que le terrain possède une grande superficie et largeur;

Considérant que les propriétaires aimeraient respecter le patrimoine ancestral de la propriété;

Considérant que le projet des propriétaires consiste à apporter une homogénéité à l'avant du bâtiment, les propriétaires voulant reproduire au côté droit avant un miroir de l'élévation existante avant gauche qui actuellement possède une marge de recul de 8,90 m;

Considérant l'analyse, par le conseil, de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme;

2019-06-128

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'agrandissement de la résidence située au 750 chemin de la Montagne en marge de recul avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de mai est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets

Le rapport du chargé de projets et inspecteur en environnement pour le mois de mai est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois de mai de la directrice générale est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Frais de déplacement en période de dégel

Considérant que les frais de déplacement pour les employés ont été ajustés au début de la présente année (résolution 2019-01-08) et que les discussions des membres du conseil se sont poursuivies par la suite;

Considérant que ceux-ci jugent pertinent de compenser les déplacements des employés qui doivent circuler sur les routes en période de dégel;

2019-06-129

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De fixer les frais de déplacement des employés de la municipalité à 0,60 \$ du kilomètre pendant les périodes de dégel déterminées par le ministère des Transports du Québec à chaque année, étant entendu qu'il est question des déplacements effectués sur le territoire de la municipalité. Le reste de l'année, ces frais sont remboursés à 0,50\$ du km.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.3 Congrès 2019 de la FQM – Inscriptions

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, du 26 au 28 septembre inclusivement et l'intérêt des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à y participer;

2019-06-130

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De procéder à l'inscription des conseillères Sylvie Martel, Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois et Huguette Larose et de la directrice générale de la municipalité au congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités, les 26, 27 et 28 septembre et de déboursier les frais afférents, à même le poste service de formations et congrès 02-110-00-346 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Atelier verre des Collines – Demande pour assurances

Considérant la demande des représentantes de l'organisme à but non lucratif Atelier verre des Collines à intégrer ce dernier au contrat d'assurances de la municipalité afin de bénéficier d'une réduction de frais;

Considérant la discussion des membres du conseil;

2019-06-131

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'accéder à la demande de Atelier de Verre des Collines afin d'intégrer l'organisme aux assurances responsabilité de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 Démolition de la grange – Mandat

Considérant que la grange située au 40 chemin du Lac, appartenant à la municipalité, doit être démolie par sécurité;

Considérant que trois entrepreneurs ont été approchés et que deux soumissions ont été déposées et analysées par la direction générale;

2019-06-132

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

De mandater Planchers Solu, division Bois de grange, pour la démolition de la grange située au 40 chemin du Lac selon les conditions suivantes :

- La démolition sera effectuée dans la semaine du 15 juillet
- Un chèque de 2000\$ sera versé à la municipalité avant les travaux pour la récupération des matériaux d'intérêt (bois, métal)
- Les déchets seront entassés au centre du terrain pour permettre à l'équipe de voirie d'en disposer aisément par la suite
- L'argent remis permettra à la municipalité de disposer des déchets (location d'un conteneur, coûts de transport vers un récupérateur)

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat en lien avec ce mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.6 Services juridiques

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a signé une entente de services, pour l'année 2019, avec les services juridiques Monty Sylvestre inc.;

Considérant que, depuis le 27 mai 2019, les professionnels de Monty Sylvestre se sont joints au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;

2019-06-133

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil (2018-03-772) et d'autoriser, au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.7 Autorisation – Affichage ouvrier de voirie

La secrétaire-trésorière informe les membres du départ de l'ouvrier de voirie, Nicolas Maillé. Le poste sera ainsi affiché dès cette semaine.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
310	*Bell (déplacement du réseau rue du Val-Joli)	13 790.81 \$
314	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	123.53 \$
312	*Bell internet	36.80 \$
	*Curry, David (salaire et frais de déplacement)	774.70 \$
313	*Financière Banque Nationale (emprunt salle comm.)	4 184.55 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	1 679.83 \$
	*Ministère du revenu	7 377.58 \$
	*Receveur général	2 696.49 \$
308	*Régie inter. déchets de Coaticook	3 431.50 \$
	*Rémunération des élus	7 922.30 \$
	*Rémunération du personnel	15 147.76 \$
311	*Ville de Sherbrooke	1 548.43 \$
353	AGC Serrurier (poignée de porte pour chalet)	114.92 \$
360	Aquatech	285.29 \$
371	Atelier de verre des collines	1 844.58 \$
337	Bauval Tech-Mix	439.11 \$
321	Bell	414.90 \$
354	Bergeron, Julie (entretien ménager)	1 123.50 \$
347	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	31.68 \$
365	Centre Amaro (eau en bouteille, salle comm & bureau)	55.50 \$
349	COMBEQ (adhésion Étienne Langlois-Dor)	431.16 \$
325	Comeau, Line (remboursement de frais)	54.00 \$
361	Côté-Jean & Ass. (chemin de North Hatley)	1 178.50 \$
350	Cree (renouvellement)	50.00 \$
366	Crémanimo (chevreuil ch. Aiglon)	163.23 \$
370	Curry, David (rubans à mesurer)	55.51 \$
343	Demers, Jacques (remboursement de frais)	90.48 \$
357	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	619.00 \$
326	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126.47 \$
327	F. Racicot Exc.	8 947.43 \$
323	FCDQ-bureau en gros (2 factures)	122.28 \$
322	Fonds de l'information foncière (mutations)	60.00 \$
345	FQM (descriptions de tâches & aide à l'embauche)	1 606.50 \$
373	Geoffroy, Catherine (programme couches réutilisables)	77.25 \$
330	Gestion USD (bacs bleus, couvercles et essieux)	3 768.85 \$
342	Gilles Labonté (réparer sonnette bureau mun.)	111.53 \$
367	Guilmain, Julie (service d'urbanisme)	3 549.28 \$
328	Imprimerie Plus (tablette avec logo)	147.92 \$
340	Informatique Orford	1 030.84 \$
359	Jardin Fleuri (terreau pour bacs à fleurs)	293.20 \$
358	La Capitale Assurance	786.15 \$
363	Labelle, Christine (remboursement de frais)	27.50 \$
372	Langlois-Dor, Étienne (remboursement de frais)	24.48 \$
375	Lemieux Boulay, Nathalie (rembourser 50% location chalet)	20.00 \$
364	L'entrepôt du travailleur (vêtements / voirie)	457.63 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Liste des comptes à payer (suite)		
352	Les Entreprises Éric Groleau (balayage et nettoyer ponts)	10 085.61 \$
351	Les Services Exp (rue de la Rivière)	771.91 \$
374	Location d'outils Simplex (remorque)	296.50 \$
324	Location Langlois (gants et lunettes de sécurité)	64.21 \$
329	Loisirs de Katevale (subvention fête des neiges)	3 000.00 \$
332	Matériaux Magog Orford	163.25 \$
362	Mathieu, Josyane (remboursement de frais)	100.00 \$
334	Mégaburo (photocopies)	117.64 \$
333	Molleur, Stéphan (1/4 versement tonte de pelouse)	2 299.50 \$
339	Monty Sylvestre (dossier rue du Val-Joli)	3 210.64 \$
331	MRC Memphrémagog	2 317.30 \$
368	Plomberie Alpha (nettoyage du renvoi au chalet)	344.93 \$
335	Régie de police Memphrémagog	41 003.17 \$
	Rémunération des membres du ccu	300.00 \$
336	S.P.A. de l'Estrie	669.57 \$
344	SCU Service conseil en urbanisme	362.17 \$
348	Services de cartes Desjardins	1 122.60 \$
369	Société financière Grenco Inc. (location du photocopieur)	82.93 \$
355	Stanley-Dany Taylor Transports inc.	15 184.98 \$
338	Ville de Magog (entente incendie- juin)	11 317.25 \$
	TOTAL	179 637.11 \$

2019-06-134

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées au sujet des règles entourant l'épandage de boues sur le territoire. Le maire répond que des informations seront prises à ce sujet.

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21 h sur proposition de madame Huguette Larose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière